CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E10710** **VALABLE JUSQU'AU** **14/11/2027**

ÉDITÉ LE 12/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/04/1982

Raison sociale : SOCIETE DE TRAVAUX DES ALPES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/06/2018
Capital : 8 645

HAMEAU DES HIERES
LE TABURLIN
05320 LA GRAVE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP 82 B 0069
Siret : 324 683 564 00011
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 8100971
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-100138

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-100138

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 04 76 79 94 31 **Fax :**
Portable : 06 85 10 98 26
Responsabilité légale :
BERTHET ALAIN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet : https://www.facebook.com/Sotralp/?locale=fr_FR
E-mail : alain.berthet@sotralp.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 122 500 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	9	06/11/2026
2171	Taille et pose de pierre		27/10/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/11/2026 11:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.